

PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du 10 août 2015, convocation du 3 août 2015

L'an deux mille quinze, le 10 août à 19 h, les membres du Conseil Municipal de la Commune de QUISSAC proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.22121-10 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 23

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 14

Nombre de Conseillers votants : 17

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

Mmes AVIGNON Catherine, AUBERT Martine, BRUNEL Isabelle, CAZALIS Pauline, GUIBAL Francine, SANCHEZ Jeannette, TOURNEREAU Anaïs et MM. BOURHIL Mohamed, CATHALA Serge, CAZALIS Sébastien, DELON Alain, GUERIN Bernard, PERRY Julien et SOROLLA Emmanuel.

Procurations :

- M. DAL GOBBO Jérémy, qui donne procuration à M. CATHALA Serge.
- Mme GARCIE Brigitte, qui donne procuration à M. SOROLLA Emmanuel.
- M. ALILI Abdelhouhab, qui donne procuration à Mme GUIBAL Francine.

Excusés : Mme THEROND Laurence, M. ABRIEU Jean Luc, M. DREVON Nicolas, JAULAIN Christelle, TELLIER Florence et M. LABRUGUIERE Eric.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **Serge Cathala, maire**.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame Pauline Cazalis.

1°) APPROBATION DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2015

- Rapporteur : Monsieur CATHALA Serge

Monsieur le Maire, informe les membres présents que :

- Le compte rendu intégral a été diffusé aux Conseillers Municipaux
- Il précise qu'aucune observation n'est parvenue en Mairie à ce jour,
- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès Verbal de la séance du 7 JUILLET 2015.

2°) APPEL D'OFFRE OUVERTURE DES PLIS (TRAVAUX CENTRE VILLE - différents lots)

- Rapporteur : Monsieur CATHALA Serge

Dans le cadre de l'affaire citée en objet, la commission d'appel d'offres à retenue les entreprises ci-dessous (cf. rapport d'analyse des offres).

Marché à Procédure adaptée soumis à l'article 28 du Code des Marchés Publics

Date limite de remise des offres :	Vendredi 10 Juillet 2015 à 12h00
Séance d'ouverture des enveloppes :	Vendredi 10 Juillet 2015 à 18h00
Négociation avec les entreprises :	du Mardi 21 au Jeudi 23 Juillet 2015
Séance de présentation du rapport d'analyse définitif et choix du titulaire :	

- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS – LOT N°1 RESEAUX

Descriptif sommaire des travaux :

- Renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées gravitaire en PP DN250 sur 440 ml et PVC CR8 DN 200 sur 155 ml
- Renouvellement du réseau d'eau potable Fonte 150 et 100 mm y compris pièces de raccords sur 640 ml
- Renouvellement et création d'un réseau pluvial en PRV 600 et 400 mm sur 650 ml
- Réalisation d'ouvrages annexes : 30 regards de visite,
- Création de 142 branchements d'assainissement complet en PVC SN8 Ø160mm
- Création de 134 branchements d'eau potable complet en PEHD 25 à 50 mm

Entreprises : BRAULT, SADE BASE, SADE VARIANTE, FAURIE, ANDRE / DURANT / CRES
BENOI, SERRA / TRIAIRE BASE, SERRA / TRIAIRE, VARIANTE, COLAS, SCAIC

Après analyse des offres, le lot 1 est attribué à l'entreprise **COLAS** :

La solution technique et financière la mieux disante correspond à la proposition de **COLAS** pour un montant de **924 385.50 € HT** inférieure de 23.55 % par rapport à l'estimation du Maître d'œuvre
Note finale : **91**

- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS – LOT N°2 VOIRIE

Descriptif sommaire des travaux :

- Chaussée en enrobé grenailé : 2 000 m².
- Chaussée en pavage calcaire : 1 300 m²
- Pose de bordures en pierre calcaire : 1 200 ml
- Trottoirs en pavage calcaire : 1 100 m²
- Trottoir en béton désactivé : 1 400 m²

Entreprises : ANDRE/DURANT/CRES Offre de base ANDRE/DURANT/CRES Offre variante
SERRA/TRIAIRE COLAS LAUTIER MOUSSAC CDD GIRAUD EUROVIA

Après analyse des offres, le **lot 2** est attribué à l'entreprise **COLAS** :

La solution technique et financière la mieux disante correspond à la proposition de l'entreprise **COLAS** pour un montant de **1 022 222.40 € HT** inférieure de 15.14 % par rapport à l'estimation du Maître d'œuvre.

Note finale : **17.95**

- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS – LOT N°3 MOBILIER URBAIN

Descriptif sommaire des travaux :

- Fourniture et pose de 150 bornes potelets rectangulaires
- Fourniture et pose de 16 bornes pierres taillées avec chaîne
- Fourniture et pose de 12 bacs de plantation en acier 1 m x 1 m x 1 m.

- Fourniture et pose de clôture à barreaudage sur 37 ml
- Fourniture et pose de 19 grilles d'arbres rondes en acier auto – patinable ou fonte
- Option 1 : Fourniture et pose d'un abri bus de 15 m
- Option 2 : fourniture et pose d'une paroi végétalisée de 30 m²

Entreprises : COLAS URBAN NT O'PURE

Après analyse des offres, le lot 3 est attribué à l'entreprise **URBAN NT** :

La solution technique et financière la mieux disante correspond à la proposition de **URBAN NT** pour un montant de **120 084.00 € HT** à laquelle on ajoutera l'option 1 retenue dans le cadre du marché de 7 800.00 € HT soit un montant TOTAL de l'offre de 127 884.00 € inférieur de 10.80 % par rapport à l'estimation du Maître d'œuvre.

Note finale : **19.30**

- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS – LOT N°4 ESPACES VERTS

Descriptif sommaire des travaux :

- Apport et mise en place de 196 m³ de terre végétale amandé
- Apport et mise en place de 31 arbres
- Apport et mise en place de 136 m² d'arbuste
- Apport et mise en place de 14 plantes tapissantes ou grimpantes

Entreprises : ANDRE BRL LE JARDINIER DE GAIA MANIEBAT

Après analyse des offres, le lot 3 est attribué à l'entreprise **BRL** :

La solution technique et financière la mieux disante correspond à la proposition de **BRL** pour un montant de **24 067.50 € HT** inférieur de 39.68 % par rapport à l'estimation du Maître d'œuvre.

Note finale : **19.50**

Questions : - M. Bourhil demande comment, dans l'appel d'offre négocié, l'entreprise Colas a fait des remises conséquentes de plus de 100 000 euros.

M. le Maire regrette que M. Bourhil qui est membre de la commission d'appel d'offre n'ait pas répondu présent. Il aurait pu s'exprimer et regarder de plus près les dossiers.

M. Bourhil a été absent à 2 commissions sans excuse.

Il répond également que l'entreprise COLAS a été choisie par rapport à ses qualités et ses moyens au vue de la note finale. Aussi c'est important pour le chantier de travailler avec la même entreprise.

- M. Bourhil demande le certificat d'habilitation de Colas pour la dépose de l'amiante. M. Guérin précise que les deux seules entreprises n'ayant pas présentée leur certification ont été immédiatement rejetées. Le Maire précise que le bureau d'étude a dû étudié le dossier. M. Bourhil attire l'attention sur le fait qu'il pense que l'entreprise n'est pas certifiée pour travailler sur l'amiante et met en doute le travail fait par le bureau d'étude.

- M. Perry demande s'il ne serait pas judicieux d'attribuer le lot 3 (mobilier) à Colas pour éviter les trop grands nombres d'intervenants. Le Maire précise que l'entreprise choisie est spécialisée dans le mobilier urbain.

Après avoir écouté l'exposé de son rapporteur,

Le conseil municipal **approuve** sauf 3 abstentions : Mme Guibal, M. Alili par procuration, M. Bourhil

Et donne tout pouvoir au Maire pour signer les marchés.

3°) Le Préfinancement du FCTVA par la Caisse des dépôts

- Rapporteur : Monsieur GUERIN Bernard

M. GUERIN expose qu'afin de soutenir l'investissement dans les territoires, la Caisse des Dépôts déploie en 2015 un dispositif de préfinancement du FCTVA à taux zéro.

Il s'agit de la conséquence de la mesure annoncée par le Président de la République et confirmée par le Premier ministre le 8 avril 2015, dans le cadre de la relance de l'investissement public.

La Caisse des dépôts (CDC) a lancé un dispositif de préfinancement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Il s'agit de prêts à taux zéro qui permettent donc d'obtenir une avance sur trésorerie, en attendant le remboursement effectif de la TVA qui intervient en général au bout d'un ou deux ans pour les collectivités.

Les collectivités qui souhaitent bénéficier d'un prêt de préfinancement du FCTVA peuvent s'adresser à la Caisse des dépôts qui a mis en place un « canal unique de souscription entièrement dématérialisé » sur son site Internet.

« Chaque demande de préfinancement acceptée fera l'objet d'un contrat de prêt qui sera adressé à la collectivité concernée quelques semaines après sa demande.

Pour des raisons de simplicité, le montant du prêt est fixé forfaitairement à hauteur de 8% des investissements inscrits au budget principal de la collectivité.

Les fonds seront versés en une seule fois : le 30 octobre 2015 pour les demandes enregistrées avant le 31 juillet 2015 et le 28 décembre 2015 pour les demandes enregistrées avant le 15 octobre 2015

Après avoir écouté l'exposé de son rapporteur,

Le conseil municipal **approuve à l'unanimité**

Et donne l'autorisation au Maire signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4°) ANNULATION DELIBERATION DU 27 AVRIL 2015

- Rapporteur : Monsieur GUERIN Bernard

M. GUERIN expose que la Caisse des Dépôts et Consignation propose pour les collectivités une enveloppe de prêts sur fonds d'épargne.

Toutefois l'acquisition de foncier ne fait pas partie des projets éligibles et finançables en Prêts de ce type Par conséquent au vu de ces nouveaux éléments et des conditions offertes par la CDC, il paraît judicieux d'annuler la délibération prise en date du 27 avril 2015 dont l'objet : Proposition d'acquisition de parcelles et demande d'un financement pour cette acquisition.

Après avoir écouté l'exposé de son rapporteur,

Le conseil municipal **approuve à l'unanimité**

5°) OFFRE EMPRUNT CDC BUDGET PRINCIPAL (TRAVAUX CENTRE VILLE)

- Rapporteur : Monsieur GUERIN Bernard

Le fonds d'épargne

Ce système permet de réaliser des financements publics très importants qui viennent en appui des interventions directes de l'Etat et des collectivités locales. Il repose sur un principe de parfaite équité, les prêts étant offerts aux mêmes conditions de taux à tous les emprunteurs pour une catégorie de financements donnée. Pour assurer l'équilibre, la liquidité et la sécurité de ce mécanisme de transformation de l'épargne en prêts de long terme, une part des fonds est placée sur les marchés financiers.

Caractéristiques financières

- Durée 20 à 40 ans maximum
- Quotité de financement : exemple : pour un besoin de 1 million d'euros 100% du besoin
- Taux Livret A + 100 (point de base). *(Le taux du livret A, baisse à 0,75 % à compter du 1er août 2015 et se rapproche ainsi de sa formule d'indexation qui prend en compte l'inflation sur les douze derniers mois. L'offre de prêts sur fonds d'épargne, et en particulier l'offre de prêts à la réhabilitation devient plus avantageuse).*

Par conséquent au vu de ces nouveaux éléments et des conditions offertes par la CDC, il paraît judicieux d'annuler la délibération prise en date du 27 avril 2015 dont l'objet : Proposition d'acquisition de parcelles et demande d'un financement pour cette acquisition.

Un prêt sur fonds d'épargne d'un montant de : **312 000 € sera donc contracté auprès de caisse des dépôts pour aider à financer les travaux de réhabilitation du centre-ville sur le budget principal.**

Le Conseil Municipal donne à **l'unanimité un avis favorable** à cette offre de prêt d'un montant de : 312 000 € suivant les caractéristiques exposées.

Et donne l'autorisation au Maire signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

6°) OFFRE EMPRUNT CDC BUDGET ASSAINISSEMENT (TRAVAUX CENTRE VILLE)

- Rapporteur : Monsieur GUERIN Bernard

Le fonds d'épargne

Ce système permet de réaliser des financements publics très importants qui viennent en appui des interventions directes de l'Etat et des collectivités locales. Il repose sur un principe de parfaite équité, les prêts étant offerts aux mêmes conditions de taux à tous les emprunteurs pour une catégorie de financements donnée. Pour assurer l'équilibre, la liquidité et la sécurité de ce mécanisme de transformation de l'épargne en prêts de long terme, une part des fonds est placée sur les marchés financiers.

Caractéristiques financières

- Durée 20 à 40 ans maximum
- Quotité de financement : exemple : pour un besoin de 1 million d'euros 100% du besoin
- Taux Livret A + 100 (point de base). *(Le taux du livret A, baisse à 0,75 % à compter du 1er août 2015 et se rapproche ainsi de sa formule d'indexation qui prend en compte l'inflation sur les douze derniers mois. L'offre de prêts sur fonds d'épargne, et en particulier l'offre de prêts à la réhabilitation devient plus avantageuse).*

Un prêt sur fonds d'épargne d'un montant de : **250 000 € sera donc contracté auprès de caisse des dépôts pour aider à financer les travaux de réhabilitation du centre-ville sur le budget assainissement.**

Le Conseil Municipal **donne à l'unanimité un avis favorable** à cette offre de prêt d'un montant de : **250 000 €** suivant les caractéristiques exposées.

Et donne l'autorisation au Maire signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

Le Maire, M. Serge Cathala